100 kilos. Nous voulons bien compatir aux souffrances du Midi, mais non pas y ajouter les nôtres.

Nous voulons bien que toutes les régions de la France soient solidaires les unes des autres, mais non pas que quelques-unes soient sacrifiées au Midi.

— Vous creuserez, lui répond M. CAILLAUX, un trou de 58 millions dans le budget avec votre amendement.

— Oui, mais j'aurai pour moi tous les consommateurs, réplique M. DELPIERRE, le sucre à bon marché ! Et si le Trésor y perd, qu'il regagne la perte en supprimant le privilège des bouilleurs de cru.

M. RIBOT demande la disjonction de l'amendement.

« Deux menaces, dit-il, ont pesé sur l'industrie du sucre ces jours derniers. D'abord la suppression des détaxes de distance, qui nous aurait privés de 100.000 tonnes de sucre ; la convention de Bruxelles n'avait pas supprimé ces détaxes ; il faut espérer que M. le ministre des finances s'en tiendra au « statu quo ». Ensuite, il y a eu l'attitude énigmatique de l'Angleterre vis-à-vis de la convention de Bruxelles ; elle paraît se réserver d'ouvrir son marché aux sucres primés. Il en résulterait une baisse du sucre sur le marché anglais. Comme il n'y a que deux pays importants produisant des sucres primés, la Russie et la République argentine, il y aurait peut-être lieu de traiter avec ces pays... »

M. CAILLAUX, ministre des Finances, a la parole.

— M. Ribot, dit-il, a insisté sur deux points qui le préoccupent particulièrement. Il a parlé des détaxes de distance et du projet que le gouvernement a déposé à ce sujet. Je m'expliquerai sur ce point quand le moment sera venu, mais je tiens à dire immédiatement à M. Ribot que jamais je n'ai eu la pensée de réduire par ce moyen l'exportation du sucre ; j'ai voulu mettre un terme à des fraudes et au développement des procédés de certaines raffineries contre lesquels les électeurs de M. Ribot ont été les premiers à protester.

Le gouvernement veut empêcher le retour de ce qui s'est passé avec le blé, à savoir qu'en ne réexportant pas les produits fabriqués on arrive à déterminer l'abaissement du prix du sucre ; mais il n'entend nullement diminuer l'exportation du sucre.

M. Ribot a aussi parlé de la conférence de Bruxelles. Il comprendra que sur ce point je sois tenu à une certaine réserve. Il sait que le gouvernement a l'intention de faire tous ses efforts pour que la convention de Bruxelles continue à régir l'industrie sucrière des grandes puissances européennes, sans que notre pays ait à en souffrir ».

Finalement l'AMENDEMENT DE M. DELPIERRE EST RENVOYÉ A LA COMMISSION DU BUDGET.

M. CAMUZET propose alors que la surtaxe soit, non pas de 65 francs, mais de 40.

JAURÈS combat cette proposition et appuie la surtaxe à 65 francs.

M. DELAUNE insiste pour le rejet de toute surtaxe ; sinon le Nord pourrait bien, dit-il, se soulever comme le Midi.

— Non, répond M. RIBOT, le Nord ne se soulèvera pas. Les questions locales qui se débattent en ce moment sont dominées par le souci de l'unité nationale.

Par 306 voix contre 255, la surtaxe de 65 fr. est repoussée.

La suite de la discussion est renvoyée à cet après-midi.

—ᴡᴡ—

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Au début de la séance, M. BONI (de CASTELLANE) adresse à M. le ministre des Affaires étrangères, qui l'accepte, une question sur le traité récemment conclu entre la France et le Japon.

On a appris qu'un traité avait été conclu entre les deux puissances et que ce traité affirmait et consolidait l'amitié non interrompue sur des bases positives qui sont la conséquence des grands événements historiques récemment accomplis.

L'orateur demande au gouvernement quelques explications sur cet heureux et récent accord.

M. PICHON, ministre des Affaires étrangères, dit que pour répondre à la question, il ne croit pas pouvoir mieux faire que de donner lecture du texte du traité conclu entre la France et le Japon.

Le ministre donne lecture du traité qui comprend : 1. un arrangement politique ; 2. une déclaration commerciale.

Ce traité a pour base l'affirmation de l'indépendance et de l'intégrité de la Chine.

Le Japon affirme sa volonté que l'état actuel dans l'Extrême-Orient ne soit ni modifié ni troublé.

Des négociations avec la Russie aboutiront prochainement aux mêmes conclusions.

Le traité consolide l'entente cordiale avec l'Angleterre et constitue une nouvelle garantie de la paix dans le monde.

Il contient le principe de l'égalité de toutes les puissances, au point de vue économique.

Le ministre se félicite d'avoir pu mener à bonne fin ce traité dont le pays appréciera sans doute les heureux effets. (Applaudissements.)

La surtaxe sur les sucres

On revient à la question de la surtaxe sur les sucres.

La première partie de l'amendement de M. Camuzet fixant la surtaxe à 40 francs est mise aux voix.

A LA MAJORITE DE 341 VOIX CONTRE 214 SUR 555 VOTANTS, LA PREMIERE PARTIE DE L'AMENDEMENT DE M. CAMUZET EST ADOPTEE.

M. CAMUZET maintient la deuxième partie de son amendement. En votant la légère détaxe de 2 fr., dit-il, tout le monde sera satisfait ; le léger déficit qui pourra en résulter sera comblé par la surtaxe de 40 fr. qui vient d'être votée.

M. CAILLAUX, ministre des finances, demande la disjonction de cette partie de l'amendement, comme il a demandé ce matin la disjonction d'un amendement analogue de M. Delpierre.

M. CAMUZET retire son amendement et se rallie à celui de M. DAUTHY tendant à ramener la taxe générale des sucres de 25 francs à 20 francs.

A la demande de M. CAILLAUX, la disjonction de cet amendement EST PRONONCÉE.

Après le rejet de divers amendements, L'ARTICLE 5 DU PROJET EST ADOPTÉ SANS MODIFICATION.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Demande d'interpellation

LE PRESIDENT fait connaître qu'il a reçu de M. Aldy une demande d'interpellation sur les mesures de répression judiciaire que le gouvernement a décidées contre les viticulteurs du Midi.

Il sera statué demain matin, d'accord avec le gouvernement, sur la fixation de la discussion de cette interpellation.

La séance est levée à 6 h. 30.

La Dissolution de la Douma

ARRESTATION DE DÉPUTÉS

Pétersbourg, 17 juin. — Aussitôt que le manifeste impérial prescrivant la dissolution de la Douma eut été publié, la police a procédé à l'arrestation de quinze députés de l'extrême-gauche, les plus compromis, et a opéré des perquisitions chez tous les députés de la gauche.

Neuf des députés accusés ont été arrêtés. Quelques-une avaient pris la fuite, notamment M. Osol, député des provinces baltiques, qui a été arrêté à la frontière, caché sous un déguisement.

La police a cerné, dans un faubourg de Pétersbourg, une maison où une vingtaine de jeunes gens tenaient une réunion secrète. Tous ont été arrêtés. La maison, qui a été fouillée, contenait plusieurs paniers de publications séditieuses, de lettres compromettantes et de plans photographiques. Sous le plancher d'une chambre, se trouvaient 3.000 cartouches et une dizaine de fusils et revolvers. Les prisonniers refusent catégoriquement de se faire connaître.

La nouvelle loi électorale

La nouvelle loi électorale conserve certains des caractères de la législation sous l'empire de laquelle les deux premières Dumas ont été élues. Elle organise un système électoral par classes et à plusieurs degrés. Mais les rédacteurs de la nouvelle loi ont voulu que tous ceux qui étaient électeurs d'après la loi Bouliguine restassent électeurs sous le régime nouveau. C'est la représentation numérique des classes qui varie. La population est divisée en propriétaires fonciers, paysans, citadins et ouvriers. Le nombre des députés pour les provinces frontières (Pologne et Caucase) est réduit, « ces provinces n'ayant pas atteint le même développement que le reste de l'empire et leurs représentants ne pouvant pas avoir une communauté d'intérêts avec les représentants des provinces entièrement russes ». De plus, dans les provinces du Turkestan, dans les steppes, dans le territoire de Iakoutsk, les élections sont suspendues pour le moment.

Le nombre total des députés sera de 442 au lieu de 524. La Pologne aura 14 représentants au lieu de 36 ; deux de ces quatorze représentants devront être Russes. Le Caucase aura 10 députés. Sept villes auront une représentation, au lieu de dix-neuf ; ces villes sont : Saint-Pétersbourg, Moscou, Lodz, Odessa, Varsovie, Kief et Riga. De gros centres, tels que Kasan, Kharkof et Saratof, perdent par conséquent leurs droits à une représentation spéciale.

Les ouvriers ne pourront élire qu'un nombre de députés moindre que celui que leur accordait la loi Bouliguine.

Le point le plus important de la nouvelle loi est donc que chaque gorupe social devra dorénavant élire des députés appartenant à ce groupe. Les paysans devront élire des paysans, les ouvriers des ouvriers et les propriétaires fonciers des propriétaires fonciers.

Sauf dans les villes, où le suffrage direct est introduit, les assemblées électorales provinciales sont composées d'électeurs du second degré. La division des districts électoraux est faite par le gouvernement. Cette loi électorale assurera aux classes riches une influence assez considérable.

Départ des Souverains Danois

Le roi et la reine de Danemark quittent Paris, enchantés de leur séjour en France.

Paris, 17 juin. — Le roi et la reine de Danemark ont quitté Paris ce matin, à onze heures et demie, par la gare des Invalides.

A onze heures un quart, le président de la République et Mme Fallières, accompagnés de M. Jean Lanes et des officiers d'ordonnance, est arrivé au palais des affaires étrangères. La musique du 5e d'infanterie a joué la *Marseillaise*.

Le président et Mme Fallières ont été conduits par M. Mollard, directeur du protocole, auprès des souverains, dans le grand salon du premier étage.

Le 5e régiment formait une haie continue de la gare au palais.

A onze heures vingt-cinq tambours et clairons battent et sonnent aux champs. Le président de la République paraît sur le perron, donnant le bras à la reine. Celle-ci tient dans ses mains un magnifique bouquet. Le roi donne le bras à Mme Fallières. Le ministre des affaires étrangères de Danemark et la comtesse Raben, les personnes de la suite royale, les officiers français de service auprès des souverains, forment cortège. Le président, le roi saluent le drapeau du régiment, qui s'incline sur leur passage. Le cortège se grossit, dans le salon de réception, des présidents des Chambres, des ministres et des diplomates.

En traversant le salon d'attente, le roi s'adressant à M. Clémenceau, lui dit : « Monsieur le président, nous vous quittons, la reine et moi, avec le plus grand chagrin. Nous emportons de notre séjour un souvenir inoubliable. »

L'escalier qui conduit au quai de départ est luxueusement décoré de plantes vertes et de tentures. Sur chaque marche, deux gardes républicains en grande tenue rendent les honneurs.

Sur le quai, face au train royal, une compagnie de gardes républicains forme la haie.

La musique de la garde joue l'hymne royal danois. Des cris de : Vive le roi ! Vive la reine ! Vive le président ! sont poussés par les voyageurs qui sont maintenus par le service d'ordre sur les autres quais. Le cortège s'avance jusqu'au wagon-salon des souverains. Une magnifique corbeille de fleurs, ornée de rubans tricolores avec les armes de Danemark, est offerte à la reine au nom du conseil d'administration de la Compagnie de l'Ouest, et placée dans le wagon. Le président de la République et Mme Fallières avaient déjà fait déposer dans le wagon-salon une superbe gerbe d'orchidées, avec des roses peintes sur le blanc d'un ruban de satin aux couleurs françaises.

LES ADIEUX

C'est le moment des adieux ; ils ont été des plus cordiaux. La reine prend congé du président ; elle embrasse Mme Fallières ; elle salue gracieusement chacun, toute souriante, tout heureuse de l'accueil que vient de lui faire Paris. Elle monte la première dans le wagon, aidée par le président. Elle est suivie des personnages attachés à sa personne. Le roi, qui lui aussi est tout souriant, remercie le président et M. Pichon. Il serre les mains du président du Sénat, du président de la Chambre et des ministres. Il fait ses adieux à Mme Fallières, revient vers le président et, avec la plus cordiale simplicité, de nouveau lui dit tout le plaisir que lui a procuré son voyage en France, lui dit au revoir, et une fois encore lui serre les mains.

LE DEPART

Dès que le roi est monté, le dernier, dans le wagon, dont les vitres sont baissées, le train s'ébranle.

Debouts devant la portière, la reine et le roi s'inclinent à nouveau et adressent au président de la République un dernier adieu.

La musique joue la *Marseillaise*.

Le président et Mme Fallières sont accompagnés par toutes les personnes présentes jusqu'à leur voiture ; ils sont acclamés par la foule très nombreuse qui attend leur départ, derrière les barrages du service d'ordre. Ils rentrent à l'Elysée.

Le déjeuner a été servi aux souverains dans le train, à midi.

Le train royal est placé sous la haute direction de M. Berthelier, ingénieur en chef de l'exploitation, MM. Paoli et Poncet, commissaires spéciaux, chargés de veiller à la sécurité des souverains, les accompagnèrent jusqu'à la station frontière de Jeumont où la mission française a pris congé du roi et de la reine.

A Erquelines, le wagon-salon des souverains a été attaché au Nord-Express se dirigeant sur Hambourg.

Nouvelle garantie de paix

Au moment même où les délégués de toutes les puissances civilisées, réunis à La Haye, se préoccupent des moyens de diminuer les causes des conflits armés entre les nations, nous avons la joie d'apprendre que les chancelleries ont été avisées de la signature d'un accord franco-espagnol et d'un accord anglo-espagnol.

Les déclarations faites par M. Stephen Pichon d'une part, et de l'autre, par M. Léon y Castello, ambassadeur d'Espagne à Paris, nous permettent de juger l'exacte portée des conventions nouvelles.

Il s'agit de maintenir le « statu quo » entre deux puissances dont les possessions sont voisines, il s'agit de prévenir tout mécontentement et d'assurer la sécurité de nos communications avec nos colonies africaines.

L'accord anglo-espagnol a une portée du même ordre ; il n'y a aucune convention militaire, mais un acte purement diplomatique, destiné à resserrer les liens dont la cordialité s'est déjà maintes fois affirmée.

Nous ne savons pas encore quel accueil sera fait à cette grande nouvelle dans les cabinets étrangers ; mais aucune susceptibilité, aucune mauvaise humeur ne peut être suscitée par des actes qui n'ont pour but que de donner au monde de nouvelles garanties de paix.

La France et l'Espagne occupent des situations géographiques qui rendaient nécessaire un accord diplomatique basé sur le sincère désir d'éviter dans l'avenir toute aventure fâcheuse et d'éloigner toute cause de conflit.

Informations Régionales

Qui assomma cette mercière à Lille ?

Rue Manuel, une mercière est trouvée assommée, elle accuse sa bonne qui accuse un mendiant mystérieux. — L'enquête fantaisiste n'a rien établi et l'on conte d'étranges histoires.

C'est un crime étrange, en apparence du moins, que celui qui a été commis hier à Lille, rue Manuel. Nous disons en apparence, car sans être grand clerc on reconstitue fort bien les péripéties, les causes du drame. La police n'a pas cru devoir pousser trop loin la curiosité et on a laissé en liberté certaines gens qu'il y aurait eu intérêt à mettre sous les verrous. Une enquête de police un peu plus poussée aurait mis à jour des choses fort intéressantes pour l'instruction que l'on conte dans le quartier à tout venant. Trop de discrétion nuit pour un enquêteur. Cependant nous essaierons de dire le plus précisément, autant que les réserves nécessaires nous le permettront, ce qui advint.

LA BONNETERIE PELETTE

La rue Manuel donne, à Lille, dans la rue des Postes, qui est la grande artère ouvrière de Wazemmes. Dans cette petite rue Manuel des maisons modestes s'élèvent à droite et à gauche, maisons à un étage, à deux tout au plus.

Au numéro 25 de la rue se trouve dans une de ces petites demeures à deux étages, la mercerie Pelette.

C'est une maison que rien ne ferait remarquer. Sur le bandeau du magasin, on lit : Bonneterie Pelette. Deux vitrines sans éclat sont remplies de bas, d'objets divers de mercerie, etc.

C'est une de ces demeures faites pour y vivre une existence calme et grise, loin de tout roman, semble-t-il.

Un roman hantait cependant la mercerie Pelette. Quel est-il ?

Le lecteur, malin, le découvrira sûrement au cours de ce qui suit.

Il y a de ces choses qu'il n'est pas permis d'imprimer. Il n'est défendu à personne cependant de les comprendre.

La mercerie était tenue par Mme Pelette, née Marie Dauguet, née à Lille, âgée de 48 ans, femme de M. Louis Pelette, employé de commerce. Mme Pelette est très estimée dans le quartier, on n'a entendu d'elle que : « C'est une brave femme ! »

Elle avait à son service depuis deux ans une fille, Catherine Ramont, née à Annay-sous-Lens, le 21 juin 1888, âgée par conséquent de 19 ans.

Mme Pelette a deux fils, âgés l'un de 16 ans, l'autre de 12, qui suivent les cours du collège Jeanne d'Arc.

Le commerce marchait bien, et allait son petit train-train d'affaires. On conte dans le quartier que la servante aimait assez les promenades en compagnie d'un certain individu connu, dont la conduite donnait ainsi des motifs à bavardage dans le voisinage.

On disait qu'on avait rencontré les amoureux vers le Pont supérieur de Fives, mieux en pleines rues de la ville, se bécottant tendrement. Ce sont là les dires de méchantes langues.

Mais pourquoi vraiment se perdre dans les histoires de cette servante ?

AU SECOURS ! AU SECOURS !

Hier, vers quatre heures un quart de l'après-midi, M. Brillon, voisin de la mercerie Pelette, homme d'affaires, 27, rue Manuel, travaillait dans sa véranda, qui se trouve derrière sa maison.

Il entendit tout d'un coup des cris assez violents de : « Au secours ! Au secours ! » M. Brillon, que nous avons interrogé, nous dit : « Je pensais que c'était la voisine Mme Pelette, qui jouait avec ses enfants. Je n'y fis pas attention tout d'abord, quand j'entendis les cris de : Au secours ! se répéter avec des accents de désespoir, puis cesser soudain sur un grand cri.

Je me rendis à la mercerie dont j'ouvris facilement la porte. Je pénétrais dans la cuisine de la maison. J'y vis Mme Pelette, couchée de tout son long, la face contre terre et baignant dans une mare de sang. Elle était évanouie. Je la levais puis la mettais sur une chaise.

Elle paraissait souffrir beaucoup et perdait du sang en abondance par des blessures qu'elle avait à la tête. Je remarquais qu'elle avait une blessure à la main gauche causée par un coup violent d'un instrument comme un bâton ou un marteau. Une forte boursouflure des chairs signalait l'ecchymose.

J'allais chercher sur-le-champ M. le docteur Tavernier qui demeure à quelques pas de là. »

Auparavant M. Brillon avait été à côté prévenir M. Debusquoy, cabaretier, 25, rue Manuel, de ce qui venait de se passer.

Le médecin venait et pansait la victime qui peu à peu reprenait connaissance. M. Tavernier constatait une blessure au sommet du crâne et une à la main gauche. C'était un examen rapide. L'essentiel était de panser la blessée.

Pendant ce temps, les deux voisins, MM. Brillon et Debusquoy cherchaient ce qui s'était produit d'anormal dans la maison.

LA SERVANTE COUCHEE S'EGRIE : CE N'EST PAS MOI !

Les voisins ne virent rien de singulier au rez-de-chaussée. Seule la mare de sang dans laquelle baignait la victime faisait une tache troublant la quiétude de la maison.

Au premier, rien de changé. Tout était en ordre et le silence régnait. Mme Pelette était-elle donc seule dans la maison ?

Les voisins montèrent au second. Tout à coup un bruit attira leur attention. Il y avait quelqu'un là.

En pénétrant dans la chambre de la bonne dont la porte était à demi-ouverte, ils virent sur son lit, étendue, Catherine Ramont qui les regardait avec des yeux hagards.

Un moment de silence plus significatif que des paroles s'écoula pendant que les deux hommes regardaient cette femme, couchée là, pendant que sa patronne venait de crier : Au secours ! et qu'on l'avait assommée.

Le silence angoissant ne fut rompu que par ces paroles, plus criées que dites, de Catherine Ramont :

« Ce n'est pas moi qui ai fait cela. C'est un mendiant. Je vais vous dire...

Et Catherine Ramont fit le récit suivant, plein d'étrangeté, de mystère, et c'est une version du crime qui ne peut être que vraie puisque Catherine Ramont est la seule personne qui se soit trouvée dans la maison à l'heure du crime et qu'à par Mme Pelette dont on verra tout à l'heure la singulière exclamation personne ne peut donner d'éclaircissements plus précis sur ce drame.

LA SERVANTE RACONTE LE CRIME

Et Catherine Ramont dit : « Nous faisions la lessive, madame et moi, quand je me sentis assez indisposée, de demandais à madame la permission d'aller me coucher, ce qu'elle m'accorda.

J'allais donc monter à ma chambre quand en tassant dans le couloir je vis un mendiant avec un gros bâton arriver sur moi et me demander la charité. Je lui dis que je ne pouvais rien lui donner.

Madame arriva alors. « Eh bien, me dit-elle, vous ne montez pas vous coucher ! » J'allais répondre quand le mendiant me poussa vers l'escalier en me disant : « Oui, oui, c'est cela, allez vous coucher mon enfant ! »

Comme il demandait la bourse ou la vie, ensuite j'avais peur, alors je suis montée. Mais le mendiant a suivi madame dans la cuisine et l'a frappée.

J'ai entendu madame crier, mais j'avais trop peur, je me suis couchée, parce que je n'étais pas bien portante, et je me suis endormie. Je ne me suis réveillée qu'en vous entendant venir, dit-elle aux deux voisins. »

Sur les questions pressantes des voisins, la servante ne cessa de répéter que c'était un mendiant qui était entré et qui avait fait le coup. « Ce n'est pas moi, je vous assure ! » s'écria-t-elle presque en larmes.

Elle descendit avec MM. Debusquoy et Brillon. Tout à coup elle se trouva en face de la victime, Mme Pelette.

C'EST VOUS, CATHERINE !

M. le docteur Tavernier achevait de panser la blessée qui avait repris connaissance, tout en restant très faible. Lorsqu'elle vit la servante, elle eut un sursaut.

Ce fut un instant tragique. Une voisine, Mme Debusquoy, apportait justement un verre de cognac. Elle tenait le verre en main. La servante le prit et l'avança vers Mme Pelette pour lui faire boire.

La victime repoussa alors cette main qui s'avançait avec le verre. Son geste était empreint d'indignation et d'épouvante.

La voix de Mme Pelette, alors, faiblement, prononça ces paroles terriblement accusatrices :

« C'est vous, Catherine, qui m'a arrangée comme ça ! »

La servante répondit vivement : « Mais non, vous savez bien, c'est le mendiant qui est venu. Ce n'est pas moi. »

« Je n'ai vu personne que vous, répondit Mme Pelette. C'est vous, Catherine ! »

Et pendant que la servante s'éloignait en tournant le dos, le doigt de la victime désignait la servante d'un geste accusateur.

Les trois témoins, MM. Tavernier, Debusquoy et Brillon en étaient stupéfiés.

« Mais on a volé ! s'écria la servante en allant au tiroir du comptoir. On a volé un portemonnaie ! »

« Non, non, dit Mme Pelette, le portemonnaie je l'ai sur moi ! »

Sur ces entrefaites on partit chercher M. Pelette et prévenir la police. On appela également des voisines, Mmes Bonnard et Payen qui adhèrent à secourir la blessée et à la mettre dans son lit ou on l'a montée au premier étage.

Elle était retombée dans le coma.

On chercha longtemps après M. Pelette. On ne le trouva pas au petit café où il se rend pourtant toutes les après-midi, « Au Jockey », rue Masséna, ni dans d'autres maisons.

Il arriva comme on désespérait de le trouver.

« Qui a été chercher la police ? » dit-il en arrivant et en voyant M. Foucart, commissaire de police et ses agents venus pour l'enquête. M. Pelette ne semblait pas content des indiscrétions policières. Il envoya chercher le médecin de la famille, M. Cholin.

Ce docteur vint constater les blessures de Mme Pelette. Il découvrit sur la partie postérieure du crâne, une large et profonde blessure déterminée par un coup violent comme d'un marteau.

L'os était fendu et cette lésion importante déterminait un état très grave de la victime. Son transfert à l'hôpital de la Charité fut ordonné et eut lieu en voiture d'ambulance.

L'examen de cette blessure permet de voir que Mme Pelette a été frappée de dos au moment où son attention était détournée. La blessure à la main s'explique par la défense instinctive que la victime opposa sans doute avec le bras.

L'ENQUETE

M. Foucart, commissaire de police du 4e arrondissement, vint ouvrir l'enquête de police. Il était accompagné de son secrétaire et de quatre agents.

Cette enquête fut faite assez promptement. M. Pelette ne fut pas interrogé. On enregistra les déclarations de la bonne. Quelques témoins furent entendus mais la déposition des témoins essentiels fut remise à aujourd'hui.

Or, il nous revient que l'un des témoins, le mieux documenté, part en voyage mardi matin même. On attendra sans doute qu'il soit rentré pour apprendre de lui des détails intéressants.

L'instrument du crime, qui le cherche ? Personne. Qui a vérifié que rien n'a été volé ? Qui a recueilli les témoignages au sujet de la présence de ce mendiant, que quelqu'un au moins aura pu voir, à moins qu'il ne se soit fait invisible pour arriver à la mercerie Pelette.

On s'occupera de ces choses aujourd'hui. Ça n'est pas plus pressé que cela. Il n'y a sans doute pas grand danger que le fameux mendiant s'en aille loin de Lille.

Il y avait intérêt tout de même à visiter soigneusement la maison, à donner des bases sérieuses aux recherches qui vont être faites sur des données bien douteuses.

LE MENDIANT

Quel est ce mendiant à qui Catherine Ramont attribue le crime ?

D'après elle, il est assez grand, pas trop cependant, blond, avec une veste bleue, un chapeau de paille et il était chaussé d'espadrilles.

Il avait en main un bâton avec lequel il aurait assommé la mercière.

Le mendiant pourrait être brun aussi et avoir de la barbe. C'est du moins ce que la servante a déclaré dans des explications successives, où elle a mélangé un peu ses souvenirs.

Avec un tel signalement si l'individu n'est pas arrêté, c'est qu'il y a de la malveillance.

On se rappelle que Mme Pelette a affirmé n'avoir vu personne. Sa grande faiblesse ne lui a malheureusement pas permis de donner plus de détails sur ce qui se passa. Le mystère reste donc entier encore sur cette affaire sanglante.

De l'enquête à laquelle nous nous sommes livrés, personne n'a vu dans le quartier, ni venir ni s'en aller cet hypothétique mendiant. Bizarre ! Bizarre !

On se demande quel intérêt pouvait pousser ce mendiant à venir assaillir cette petite mercière, pour ne même pas la voler ensuite ! N'y aurait-il pas des intérêts quelconques qui auraient armé du marteau criminel une main encore mystérieuse. C'est ce que l'enquête aurait dû rechercher. Si l'on ne protège pas mieux notre sécurité, on verra un de ces matins, les habitants d'un quartier faire leur police eux-mêmes. Il ne s'agit évidemment pas ici d'un acte de banditisme ordinaire. Il y a autre chose.

C'est ce qu'on n'a pas cherché.

DANS LA SOIREE

M. le commissaire de police partit. On mit les volets à la maison où restèrent M. Pelette, la servante Catherine Ramont, et les deux enfants revenus de classe. On ferma la porte et devant cette maison qui s'était refermée sur son mystère, une foule énorme stationna.

A cinq heures, il y avait là cinq cents personnes. A 9 heures du soir, il y en avait encore autant. On allait et venait dans les cabarets d'alentour. On demandait des détails aux témoins des dernières péripéties du drame.

La foule essayait de percer le mystère des murs et des volets clos. Mais on ne vit rien bouger de la maison qui semblait abandonnée.

En dedans cependant, vivaient quatre personnes avec la grave énigme du drame effreux qui tacha d'une grande marque de sang le parquet de la cuisine.

Quelle nuit ont dû passer ces enfermés de la maison du crime, en entendant battre contre la façade le flot de la foule qui disait et répétait des choses étranges.

Tard dans la nuit, nous avons pris des nouvelles de la victime qui est dans un état désespéré. L'opération du trépan sera, sans doute, rendue inutile par la fin de la malheureuse victime.

Aucune arrestation n'avait encore été opérée à minuit.

FEUILLETON DU 18 JUIN. — N. 66.

Mariage Tragique

GRAND ROMAN

par Henri GERMAIN

DEUXIEME PARTIE

VIII

Pour la Patrie !

A notre époque, la presse divulgue tant de choses ; il faut bien cacher des secrets de cette nature pour qu'elle les ignore.

D'ailleurs, Lambert avait peut-être des raisons particulières de se taire.

— C'est bien possible ; il ne devait pas être un voisin bien communicatif !

— Ah ! pour ça, non.

Et maintenant, il serait difficile de le questionner, je pense ; il doit être parti pour la province de Constantine.

— Si loin ! gémit Maurice d'un accent désolé.

Puis, de nouveau, redoutant le ridicule, il essaya de se ressaisir d'un énergique effort moral.

— C'est dommage, vraiment, reprit-il en affectant un ton d'indifférence, la jeune fille était charmante !

— Ah ! Caramba ! c'est vrai, mon lieutenant, belle comme une Andalouse !

Aussi, ses beaux yeux faisaient passer bien souvent la marchandise ; on payait ses sourires.

Sans elle, Lambert n'aurait pas fait ses affaires ; il trompait trop sur la qualité.

Cette petite méchanceté commerciale lancée d'un air bon enfant, le débitant continua :

— Prenez donc mes cigares de Havane, mon lieutenant, ceux-là sont vraiment bons ; ce n'est pas la beauté de la marchande que vous paierez ici.

— C'est bien, reprit Maurice, agacé par ce persiflage, j'en prends une boîte, veuillez me l'envelopper.

Et tout en payant, il ajouta, pour corriger un peu son attitude cassante :

— Je vous remercie beaucoup de vos renseignements, monsieur. Soyez tranquille, je les garde pour moi seul.

— J'en suis sûr, mon lieutenant. A mon tour, merci, et à une autre fois. J'espère bien avoir votre pratique.

Puis, avec des façons empreintes d'une amabilité trop obséquieuse, le débitant reconduisit son client jusque dans la rue, en lui prodiguant des petits saluts grotesques.

Maurice partait désespéré.

Il marchait d'une allure lente, comme brisée, l'âtre en feu, indifférent à tout ce qui n'était pas Andrée, son amour, son malheur !

Ainsi, elle était partie, on ne savait où, perdue pour toujours, morte peut-être !

C'était la fin de tout, l'agonie lamentable de ses rêves de jeunesse et de bonheur !

Un désespoir sombre l'envahissait, l'incitait aux pires extrémités.

Il y a des minutes où la douleur engendre la folie ; l'abandonnement de soi apparaît alors comme l'unique solution à des souffrances intolérables.

Sans but, d'un pas machinal, le malheureux officier se dirigea vers le port, laissant vaguer son regard désespéré sur l'immensité bleue de la Méditerranée.

Là-bas, sur la rade, stationnaient les puissants croiseurs de l'escadre.

Ah ! s'il avait pu s'embarquer sur l'un de ces navires et s'enfuir loin, très loin de cette Algérie maudite où le malheur venait de l'atteindre si cruellement !

Tout à coup, son attention fut brusquement ramenée à la réalité des choses par les appels stridents d'une sirène, par le mouvement inusité du port.

Il regarda, presque malgré lui.

Un grand paquebot entrait majestueusement au bassin de débarquement.

Sur ses flancs évoluaient déjà les innombrables barques des commissionnaires maltais, arabes ou nègres.

Tous ces portefaix sollicitaient à grands cris, en des idiomes plus bizarres les uns que les autres, les passagers prêts à débarquer.

Déjà plusieurs canots accostaient, déposant leurs clients sur le quai.

Maurice regardait toujours distraitement les scènes pittoresques qui se renouvellent à chaque arrivée de paquebot.

Soudain, il se retourna dans un sursaut de surprise.

Une voix connue, à la fois autoritaire et empreinte de bienveillance, l'interpellait :

— Eh bien ! Dutertre, que faites-vous donc là ?

Le sous-lieutenant demeura pendant une minute, irréduit, en se trouvant face à face avec le colonel Destrem, vêtu en civil.

Puis, redressé subitement par l'habitude puissante de la discipline, il porta la main à son képi.

— Ah ! mon colonel, fit-il, pardonnez-moi, je ne vous voyais pas.

— Parbleu ! je m'en doute. Moi, je vous avais aperçu depuis un moment.

Vous êtes donc à Alger, maintenant ?

— Oui, mon colonel ; pour jusqu'à ce soir seulement. Et, pourtant, il eût été préférable que je n'y vinsse pas.

— Pourquoi ?

— J'y ai appris des choses désolantes ; si vous saviez, mon colonel, je suis désespéré !

— En effet, vous paraissez bien triste, mon pauvre ami.

— Plus que je ne puis dire.

Mais, pardon de vous retenir ainsi, je me retire.

— Vous êtes pressé ?

— Oh ! certes non, mon colonel ; je n'ai plus rien à faire, ni rien à attendre ici.

— Allons, allons, vous n'êtes pas dans votre état normal, mon pauvre Dutertre ; il vous est arrivé quelque chose ?

— Hélas ! des choses très graves, d'affreuses nouvelles.

— Pouvez-vous me les confier ?

— Certainement, mon colonel ; à vous surtout. Mais quoi bon vous ennuyer avec des sentimentalités ridicules ?

— Elles font la vie, mon ami, en dépit de toutes les fausses théories des soi-disant sceptiques.

Et qui sait, continua Destrem, d'un air mystérieux et fin, j'aurai peut-être des consolations à vous offrir, un bon conseil à vous donner.

En disant cela, le colonel pensait au baron Dutertre, le père du sous-lieutenant, miraculeusement retrouvé à Monte-Carlo, et en ce moment à Paris, en compagnie de sa fille naturelle, la Fauvette du faubourg.

— Allons, achève-t-il, venez déjeuner avec moi, je meurs de faim, nous causerons à table.

Un quart d'heure plus tard, les deux officiers s'attablaient sur une terrasse réservée de l'un des meilleurs restaurants d'Alger.

Les premières satisfactions accordées à l'estomac affamé du colonel, la conversation s'engagea, d'abord par le récit des mésaventures amoureuses de Maurice.

— C'est singulier, fit Destrem, en apprenant l'étrange disparition d'Andrée, puis celle de Lambert, tous les détails de cette histoire revêtent des allures de mystère un peu louche.

Il serait fort intéressant, j'en suis certain, de pouvoir se livrer à une enquête approfondie au sujet de ce soi-disant Lambert.

Je flaire en cet individu une tare ; il semble très désireux de cacher sa vie, et probablement sa véritable personnalité.

Je suis décidé à ne point perdre de vue cette affaire, dont je note en ma mémoire les moindres circonstances. Je regrette infiniment, surtout, l'absence de sa pupille ; cette jeune fille m'aurait peut-être renseigné de très utile façon.

— Oui, peut-être, acquiesça Maurice, sans conviction pourtant.

Il se souvenait des réticences d'Andrée, au sujet de sa véritable famille, de son nom même.

— Malheureusement, continua Destrem, pensif, je ne puis m'occuper de cela maintenant ; des intérêts plus graves, plus hauts vont solliciter toute mon attention.

Mais j'y reviendrai. D'ailleurs, il me serait possible, au besoin, et en attendant d'avoir des loisirs, de charger certaine personne de ma connaissance de se livrer à quelques recherches préliminaires et discrètes.

Elle a de nombreuses relations à Alger, elle dispose d'influences sérieuses.

— Oh ! je vous remercie, mon colonel, dit vivement Maurice d'un ton pénétré.

C'était là, sans doute, les consolations dont vous me parliez tou à l'heure ?

— Non, non, ce n'est pas cela ; il s'agit d'une chose toute différente, d'une importance plus directe, plus proche de vous.

— Plus proche ?

Hormis l'amour d'Andrée, rien ne peut m'intéresser directement. Je n'ai plus de famille, vous le savez.

— En êtes-vous bien sûr ?

— Oh ! oui, mon colonel, trop sûr, hélas !

— Si pourtant j'avais retrouvé l'un des vôtres ?

— L'un des miens ?... Qui donc... je ne vois pas vraiment ?...

Et le sous-lieutenant, dont l'étonnement et la perplexité croissaient, s'interrompit pour fouiller sa mémoire troublée par la douleur.

— Un seul, reprit-il bientôt, oui, il y en aurait un, peut-être, de survivant... Mais où est-il à présent ?...

— De qui voulez-vous parler ?

— De mon père.

— Eh bien ! c'est lui-même.

— Lui... mon père, retrouvé par vous, mon colonel ; mais où, dans quelle condition ?

En posant cette question, la voix du jeune officier tremblait d'émotion et de crainte tout à la fois.

— Ma foi, reprit Destrem, sa situation n'était pas brillante, je dois l'avouer ; néanmoins, bien qu'elle fût des plus aléatoires, elle n'avait rien de déshonorant.

Maurce respira longuement, soulagé.

— Que faisait-il, mon colonel ?

— Il vivait du jeu, à Monte-Carlo, où il était fixé depuis une dizaine d'années.

— Du jeu !... Et vous lui avez parlé ?

— J'ai fait mieux ; je l'ai arraché à cet enfer, pour le rendre à une existence plus sûre et plus digne de lui.

— Oh ! mon colonel, s'écria Maurice en